

Mise en œuvre des nouveaux programmes de Français au Lycée Réponses aux questions des enseignants de Lettres

CHAPITRE IV

❖ La réponse à la question de grammaire doit-elle vraiment s'approcher des deux minutes ?

La note du 18 avril 2019 indique que la première partie doit durer 12 minutes, sans spécifier le temps à consacrer à chacune des étapes de l'exposé. Concernant la question de grammaire, la note apporte les précisions suivantes : « *Le candidat répond à la question de grammaire posée par l'examineur au moment du tirage. Cette partie est notée sur 2 points. La question porte uniquement sur le texte : elle vise l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase.* »

❖ La question de grammaire peut-elle porter sur la totalité du texte expliqué ?

Non ; le texte définissant les épreuves anticipées de français indique : « La question porte uniquement sur le texte. Elle vise l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase ».

❖ Faut-il mentionner dans le descriptif les questions de grammaire abordées en classe pour chacun des textes ?

Non ; « Le candidat répond à la question de grammaire posée par l'examineur au moment du tirage ».

Rappelons que le programme d'étude de la langue prévoit trois modalités de mise en œuvre : des analyses grammaticales ponctuelles, la « leçon de grammaire » et la remédiation. Il ne spécifie pas de travailler un objet linguistique par texte. Dans cet esprit, la question de grammaire posée à l'oral peut ou non s'adosser à l'écriture du texte donné pour l'explication linéaire. Il est possible, en effet, de demander à un candidat de transformer une phrase pour expliciter un lien logique par exemple (cf. les sujets zéro sur Eduscol) et lui demander quelle opération il a faite dans ce travail de manipulation sur la langue. (CF. FAQ – Chapitre 1)

Dans tous les cas, le candidat doit montrer sa « *capacité à maîtriser un lexique grammatical pertinent, à analyser un fait de langue, à réfléchir sur des faits linguistiques.* »

❖ Qu'attend-on de la réponse du candidat ?

« L'analyse syntaxique d'une courte phrase » revient à étudier les relations entre les mots ou groupes de mots dans une proposition ou une phrase en expliquant les règles de combinaison et de hiérarchisation. Au-delà de l'identification des composantes grammaticales on attendra du candidat

qu'il évoque le raisonnement qui l'a conduit à cet étiquetage. Il montrera ainsi sa capacité à réfléchir sur le fonctionnement de la langue française en recourant, par exemple, dans son analyse aux manipulations linguistiques(déplacement, effacement, substitution, ajout, encadrement).

Le texte des épreuves anticipées de Français spécifie les attendus de la prestation orale : « Mobilisation des savoirs linguistiques pertinents pour l'analyse faisant l'objet de la question » ; et les compétences évaluées : « Capacité à mobiliser un lexique grammatical pertinent. Capacité à construire une analyse syntaxique, à réfléchir sur des faits linguistiques ».

- La question (*Montesquieu, Lettres persanes*) « *car que ferais-je ici, puisque le seul homme qui me retenait à la vie n'est plus ?* » : analysez l'expression de l'interrogation dans cette phrase » correspond aux contours du programme. Le candidat pourra expliciter le caractère partiel de l'interrogation en justifiant sa réponse, identifier la nature et la fonction du pronom interrogatif « que », complément d'objet direct du verbe « faire ». On n'attend pas de commentaire sur l'emploi du conditionnel, sur la subordonnée circonstancielle de cause ni sur la subordonnée relative. On valorisera un candidat qui aura une approche pragmatique de l'exemple et qui signifiera qu'il s'agit d'une question rhétorique.
- La question (*Montaigne « Des Cannibales », Essais I*) « *Mais c'est en telle pureté qu'il me prend quelquefois déplaisir de quoi la connaissance n'en soit venue plus tôt, du temps qu'il y avait des hommes qui en eussent mieux jugé que nous* » : analysez les différentes formes de la négation dans cette phrase ; demande à être recentrée sur la seule complétive qui porte la négation : « il me prend déplaisir de quoi la connaissance n'en soit venue plus tôt ». On attend du candidat qu'il reconnaisse le caractère total de la négation et relève l'absence dans cette expression du XVIème siècle du deuxième adverbe de négation « déplaisir de quoi la connaissance n'en soit (pas) venue ». Le candidat peut aussi transformer la phrase pour en donner une expression plus contemporaine qui en clarifiera le sens.

Vous pourrez, en cliquant sur ce lien :

<https://eduscol.education.fr/cid144098/francais-bac-2021.html#lien2>

... retrouver les ressources disponibles sur EDUSCOL et notamment celles qui concernent l'enseignement de la langue au lycée.

Cette « FAQ » n'étant pas close, nous vous invitons à continuer de nous faire part, au besoin, de vos questionnements.

Les IA-IPR de Lettres

Anne-Marie Belliard

Richard Bossis

Catherine Frizza-Thibault

Sylvie Mounsi

Sophie Savage

Claudie Valmalette

L'inspectrice générale de Lettres référente de l'académie de Nantes

Marie-Laure Lepetit.